










# TEMPS MORT

n° 20

**CDO - SAISON 2017-2018**

# SOMMAIRE

 PAGE	3	:	<b>Saison 2018-2019</b>
 PAGE	4	:	<b>Ce qui change dans les dossiers médicaux</b>
 PAGE	5	:	<b>Questions posées par les arbitres</b>
 PAGE	7	:	<b>Tournoi TIL U5</b>
 PAGE	8	:	<b>Stage perfectionnement</b>
 PAGE	9	:	<b>Résultats examens arbitre région</b>
 PAGE	10	:	<b>Contact</b>

# **Saison 2018-2019**

La saison 2017-18 se termine ... et voici que la saison 2018-2019 pointe le bout de son nez !

Comme chaque début de saison, nous vous demandons de bien vouloir remplir le formulaire de renseignements avant le 1<sup>er</sup> juillet 2018 :

<http://maineetloirebasketball.org/commissions/article/fiche-de-renseignements-cdo>

Notez également dans vos agendas la date du samedi 8 septembre 2018 où se déroulera à La Pommeraye le colloque arbitres/entraîneurs.

Bonne trêve, reposez-vous bien, et revenez-nous en forme pour la saison prochaine !

La CDO

# **CE QUI CHANGE DANS LES DOSSIERS MEDICAUX POUR 2018/2019**

\* Pour les arbitres de club :

- les joueurs de moins de 35 ans n'ont pas de dossier à faire : le certificat médical de la licence suffit
- les arbitres de club de plus de 35 ans devront faire un ECG au repos tous les ans

\* Pour les arbitres départementaux et régionaux :

- Médecin de famille interdit => forcément agréé FFBB

[Note de la FFBB](#)

# Questions posées par les arbitres

Dans le questionnaire rempli chaque week-end, vous avez la possibilité de poser des questions, de règlement, de code de jeu...

Quelques réponses qui peuvent intéresser tout le monde :

**Question : " Lors d'une remise en jeu, le joueur qui a fait la touche a touché le dos d'un adversaire pour ensuite récupérer le ballon pour aller marquer. Est-ce légal ? "**

Réponse :

Le joueur effectue une remise en jeu et lâche le ballon qui touche le dos de son adversaire. Le joueur effectuant la remise en jeu peut alors reprendre le contrôle du ballon à la seule condition qu'il soit considéré comme étant rentré sur le terrain.

Sachant que :

Si le joueur a un appui en contact avec l'extérieur du terrain, ce joueur est hors du terrain.

Si le joueur est en l'air, alors que son dernier appui était hors du terrain, ce joueur est hors du terrain.

Si le joueur a un appui en l'air, et l'autre en contact avec le terrain, ce joueur est dans le terrain.

Article 17.3 Règle

17.3.1 : Le joueur effectuant la remise en jeu ne doit pas :

[...]

Toucher le ballon sur le terrain de jeu avant qu'il ait touché un autre joueur

[...]

Article 11.1 La position d'un joueur

La position d'un joueur est déterminée par l'endroit où il touche le sol

Lorsqu'il est en l'air, il conserve le même statut qu'il avait lorsqu'il touchait le sol avant son saut [...].

**Question : " Sur un rebond attrapé par deux joueurs d'équipes différentes, bras tendu en l'air. L'un des deux finit par encercler l'autre tout en tenant le ballon. J'ai sifflé entre-deux mais je n'en suis pas sûr. "**

Réponse :

Les situations de tirs loupés provoquent, la plupart du temps, une situation de rebond entre plusieurs joueurs. Dans la situation évoquée, un rebond est joué entre deux joueurs adversaires.

Même si ces deux adversaires se disputent le contrôle du ballon, il faut que la notion de cylindre de chacun des joueurs soit respectée.

Or, dans cette situation, un joueur semble clairement ne pas respecter le cylindre de son adversaire, en l'entourant. Il provoque de ce fait un contact sur son adversaire, l'empêchant de progresser.

Le ballon tenu n'est donc plus justifié et une faute pour le joueur qui est responsable du contact doit être sifflée.

**Question : " Un joueur d'une équipe contrôle le ballon dans sa zone arrière et fait une longue passe pour une contre-attaque. Le ballon frappe le panneau en zone avant et revient sans toucher personne dans les mains du passeur, toujours situé en zone arrière. Y a-t-il retour en zone ? "**

Réponse :

L'une des conditions de la règle du " Ballon retournant en Zone Arrière " (dit retour en zone) est que le ballon doit être contrôlé en Zone Avant pour que l'on puisse siffler une violation de cette règle.

Dans cette situation, le ballon n'est pas contrôlé en Zone avant mais touche seulement une partie de la zone avant (le panier). Il n'y a donc pas de Retour en Zone.

Nous pouvons donc nous servir de l'article 30-14 des Interprétations Officielles de la FFBB

Toutefois, une nouvelle période de 8 secondes sera donnée à l'équipe qui contrôle le ballon dans sa zone arrière car le ballon a été en contact avec la zone avant.

30-14 Exemple Cas du ballon seulement touché en zone avant

A1 dans sa zone arrière passe le ballon à A2 qui se situe en zone avant. A2 touche le ballon qui retourne vers A1 toujours positionné en zone arrière.

Interprétation : Action légale car A1 n'a pas établi le contrôle du ballon dans sa zone avant.

# Tournoi TIL U15

## à Bessé sur Braye les 01-02-03 mars 2018

CROUILLEBOIS Manon, ERNEST Jocelyn, GRAFFIN Antoine, HY Lucas, SOURICE Antonin ont été retenus pour le stage arbitrage pour les Pays de la Loire soit 5 sur 9 arbitres issus du 49 : félicitations à tous.



# **Stage de perfectionnement**

## **à Saumur 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2018**

Ont été retenus pour y participer les arbitres 49 régionaux suivants :

CAPEL Jean-Michel, CHRISTIEN Thomas, CLAVEAU Amandine, JULIEN Thomas, LARCHER Nadège, LARDRY Brice, SIMON Julie : félicitations à toutes et à tous.



# Résultats Examens Arbitre Régional

**sont reçus avec les félicitations de la CDO :**

- BLANC Benjamin
- BOURRY Romane
- CAPEL Jean-Michel
- DOHIN Caroline
- HUDHOMME Louis
- PEROCHE Xavier
- LOUVIOT Lucas
- ROBIN Matisse

---

Au cours du WE pascal, entre le 30 mars et le 2 avril 2018, avait lieu le Mondial de Cholet. Durant ce tournoi se déroulait l'examen d'OTM en vue de la nouvelle année 2018-2019.

La CDO félicite Kévin ACARI pour la réussite de son examen CF, ainsi que tous les OTM clubs qui se sont prêtés au jeu de leur recyclage.

# LES CONTACTS UTILES

*Comité Départemental de Basketball du Maine et Loire*

✉ **6 rue Pierre de Coubertin - BP 90021  
49137 LES PONTS DE CE cedex**

☎ **Tél. : 02 41 47 56 47**

☎ **Fax : 02 41 47 06 60**

@ [secretariatgeneral@basketball49.fr](mailto:secretariatgeneral@basketball49.fr)  
[www.maineetloirebasketball.org](http://www.maineetloirebasketball.org)

## C.D.O.

**Réunion tous les jeudis soir à partir de 16h :**

☎ Vous pouvez nous joindre au : 02 41 47 03 26

**Remplacement à très court terme (week-end) :**

☎ 06 07 85 81 26

### **ATTENTION :**

*Pour toutes informations à communiquer après 12h30 le vendredi,  
merci de nous contacter sur le téléphone des remplacements à très  
court terme (week-end)*